



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BAIE-TRINITÉ, À LA SALLE WILLIE-
CYR, LE MERCREDI 8 FÉVRIER 2023 À 19h00.**

Sont présent(e)s :

M. Étienne Baillargeon	Maire
M. Michel Paquet, conseiller	siège n° : 1
M. Yvan Thibeault, conseiller,	siège n° : 2
M. Bernard Jourdain, conseiller,	siège n° : 3
Mme Thérèse Gendreau, conseillère,	siège n° : 4
M ^{me} Carole Jourdain, conseillère,	siège n° : 5
M. Jean Proulx, conseiller :	siège n° : 6

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absent(e)s :

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

La maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19h00

58 personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2023
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2023
5. CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Communication du maire et suivi des conseillers
6. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 6.1. Dépôt de la correspondance
7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 7.2. Dépôt des états financiers au 31 janvier 2023
 - 7.3. Embauche de madame Denise Lelièvre à titre de préposé à l'entretien ménager
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1. Adoption du rapport d'activités 2022 – service incendie de la ville de Baie-Comeau
 - 8.2. Suspension des opérations du service d'incendie de la municipalité de Baie-Trinité
9. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
10. HYGIÈNE DU MILIEU
Pas de point à traiter

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1. Dépôt du projet vers l'accessibilité universelle au phare de Pointe-des-Monts dans le cadre de l'entente de vitalisation, issue du volet 4 - soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité (frr).

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13. VARIA _____

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-02-01

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Étienne Baillargeon,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-02

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2023 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-03

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2023 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Carole Jourdain

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1 COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS

Maire :

Il souhaite les sympathies aux familles Lefrançois-Therrien et Yockell-Thériault pour les décès de monsieur Charles Lefrançois et madame Anne Yockell.

Conseillers :

Madame Carole Jourdain demande de faire une minute de silence pour la tragédie qui est arrivée dans une garderie de Laval. Elle souhaite également des sympathies aux familles éprouvées par cette tragédie. Elle a également

une pensée aux premiers répondants, aux ambulanciers, aux policiers ainsi qu'aux voisins de la garderie qui sont intervenus sur cette tragédie.

6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Rien à traiter

2023-02-04

7.1 LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2023, au montant de 93 651.39 \$ et d'en autoriser le paiement;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-05

7.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JANVIER 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 janvier 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Baie-Trinité;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Thibeault

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-06

7.3 EMBAUCHE DE MADAME DENISE LEIÈVRE À TITRE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU QUE le poste à l'entretien ménager de la municipalité est vacant;

ATTENDU QUE le poste à l'entretien ménager de la municipalité a été affiché pour une période de 30 jours finissant le 14 janvier 2023;

ATTENDU QUE le directeur général recommande l'embauche de madame Denise Lelièvre à titre à l'entretien ménager de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: M. Michel Paquet

QUE la Municipalité de Baie-Trinité embauche madame Denise Lelièvre au poste de responsable de l'entretien ménager;

QUE les conditions offertes pour ce poste soient de base en fonction de la convention collective en vigueur classe 1 échelon 10;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-02-07

8.1. ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 – SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Baie-Comeau via son service incendie nous a fait parvenir le rapport d'activités 2022 pour la municipalité de Baie-Trinité;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités 2022 a été présenté au membre du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Bernard Jourdain

QUE le conseil accepte le rapport d'activités 2022 en incendie pour la Municipalité de Baie-Trinité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-02-08

8.2. SUSPENSION DES OPÉRATIONS DU SERVICE D'INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-TRINITÉ

ATTENDU QU'après la rencontre de la CNESST avec la municipalité de Baie-Trinité à la suite d'une plainte de travailleurs du service d'incendie

ATTENDU QUE des anomalies ont été identifiées dans les opérations du service incendie qui vont comme suit :

- Les pompiers volontaires n'ont pas complété la formation de pompier 1;
- Les pompiers ayant la formation de pompier 1 depuis plusieurs années n'ont reçu aucune formation de maintien de compétences ;
- Les pompiers n'ont pas reçu de formation pour l'opération du camion pompe;
- Les tâches des pompiers ne sont pas définies;
- Aucune inspection des véhicules n'est réalisée après l'utilisation de ceux-ci;
- Les équipements (APRIA, habits de combats et accessoires d'intervention) ne sont pas entretenus selon les règles de l'art;
- Aucune procédure d'opération normalisée (méthodes de travail sécuritaire) n'est élaborée et appliquée;
- Un programme de protection respiratoire n'est pas appliqué.

ATTENDU QUE cette situation est contraire à l'article 51.5 de la loi sur la santé et la sécurité du travail

ATTENDU QU'en fonction des facteurs en présence, cette situation mène a une éventualité pouvant causer des lésions a un travailleur lors d'une intervention suite à un incendie.

ATTENDU QUE la CNESST ordonne la suspension des opérations du service de sécurité incendie de la municipalité de Baie-Trinité le 7 février 2023 à 14h00 en vertu des pouvoirs par la loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), article 186 :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Proulx

QUE le conseil municipal cesse immédiatement les activités de son service d'incendie le 7 février 2023 à 14h00 et autorise le directeur général à regarder différentes options afin de maintenir un service incendie avec une autre municipalité et de signer tous documents relatifs à une entente avec l'approbation du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2023-02-09

10.1 DÉPÔT DU PROJET VERS L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE AU PHARE DE POINTE-DES-MONTS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE VITALISATION, ISSUE DU VOLET 4 - SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR).

CONSIDÉRANT QUE le Phare de Pointe-des-Monts a déposé un projet nommé Vers l'accessibilité universelle au Phare-des-Monts dans le cadre de l'Entente de vitalisation, issue du volet 4-Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité (FRR);

CONSIDÉRANT QUE le projet favorisera l'accessibilité universelle du patrimoine, dans une optique de développement des publics (citoyens, touristes et scolaires) et de la création d'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorisera la tenue d'activités hors les murs du Phare pour un plus grand rayonnement de cet attrait touristique à travers la région et même à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'amélioration à l'accessibilité du Phare permettra d'en augmenter sa fréquentation et par le fait même avoir des retombées positives pour notre belle municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer des projets permettant de vitaliser son territoire;

IL EST PROPOSÉ par Mme Carole Jourdain et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil appuie le projet Vers l'accessibilité universelle au Phare de Pointe-des-Monts.

13 VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Alain Rossi,

1. Pourquoi ne répondez-vous pas à ma lettre?
2. Entre le 23 décembre 2022 et le 10 janvier 2023, pourquoi la municipalité ne s'est-elle pas occupée du fil, qui était par terre dans la rue de la Baie?
3. Pourquoi n'êtes-vous pas occupé des arbres sur la rue Poulin?
4. Est-ce que la jauge de la génératrice pour le système d'eau va être arrangée?
5. Avez-vous un plan d'urgence?
6. Qu'est-ce qui arrive avec la souffleuse?
7. Prenez-vous la sécurité de vos citoyens au sérieux?

M. Serge Lestage,

1. Qu'est-ce qui se passe avec le service des incendies?
2. Est-ce une fermeture permanente ou temporaire?

M. Denis Lelièvre,

1. Que va-t-il se passer si nos maisons prennent en feu?

Mme Doris Beaudin,

1. Donne son avis sur le bon rendement que notre service incendie donne à la population.



Mme Michèle Morneau,

1. Est-il en ordre notre camion de pompier?

M. Jude Fournier,

1. Est-ce qu'il y a eu des plaintes de fait à la CNESST par des gens de notre village?
2. Est-ce qu'il y aurait eu des choses à faire pour que nous ne soyons pas dans cette situation-là?

M. Richard Dion,

1. Pourquoi ne faisons-nous pas affaire avec la ville de Port-Cartier au lieu de Baie-Comeau?

M. Steeve Gagné,

1. Est-ce que la municipalité va communiquer au citoyen de la progression de la situation et aussi qu'ils appellent leur assurance?



2023-02-10

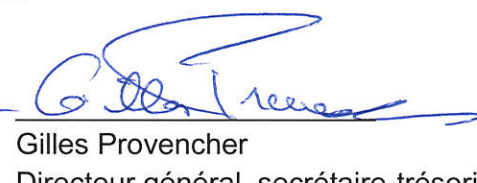
15. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Thérèse Gendreau

DE lever l'assemblée, il est 19h45.



Étienne Baillargeon
Maire



Gilles Provencher
Directeur général, secrétaire-trésorier